Nations Unies S/2020/263



Conseil de sécurité

Distr. générale
1er avril 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 mars 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de l'exposé présenté le 30 mars 2020 par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Nickolay Mladenov, ainsi que des déclarations faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Chine, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Indonésie, de la République dominicaine, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de la Tunisie et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence organisée le 30 mars 2020 (voir annexes).

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 27 mars 2020 adressée aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/253), qui a été adoptée d'un commun accord compte tenu des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de COVID-19, le texte de l'exposé et des déclarations susmentionnés sera publié comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) **Zhang** Jun

20-04998 (F) 060420 060420



Annexe I

Exposé présenté le 30 mars par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Nickolay Mladenov

L'exposé que je vais vous présenter au nom du Secrétaire général sera consacré au treizième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui porte sur la période allant du 18 décembre 2019 au 20 mars 2020.

Permettez-moi de commencer par saluer les mesures ambitieuses qu'ont prises Israël et l'Autorité palestinienne pour tenter de contenir la propagation du virus responsable de la COVID-19. Leur coordination et leur volonté commune de faire face à la menace qui pèse sur les deux populations sont exemplaires. Ces efforts ont été appuyés par l'ONU. Sous la direction du Coordonnateur spécial adjoint et de l'Organisation mondiale de la Santé, l'équipe de pays des Nations Unies travaille en étroite collaboration avec les autorités et tous les partenaires pour assurer la fourniture d'une assistance coordonnée aux réseaux de santé qui luttent contre la propagation du virus en Cisjordanie et pour appuyer la préparation à Gaza.

Je tiens également à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont engagés à soutenir notre action.

En ce qui concerne le rapport, je voudrais redire ici que les événements qui se sont produits au cours de la période considérée ne sauraient être dissociés d'un contexte plus large, caractérisé par la poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël ainsi que par les activités de peuplement illégales et les menaces d'annexion auxquelles celui-ci se livre ; la mainmise persistante du Hamas sur Gaza et les activités militantes qu'il déploie ; les bouclages imposés par Israël à Gaza ; les mesures unilatérales qui sapent les efforts de paix ; les graves incertitudes liées à la viabilité financière de l'Autorité palestinienne ; et le risque persistant d'escalade militaire. Tous ces éléments combinés compromettent les perspectives de concrétiser de manière viable la solution des deux États.

Dans le cadre de cet exposé, je mettrai l'accent sur les faits survenus sur le terrain, conformément aux dispositions de la résolution, notamment sur les efforts régionaux et internationaux visant à promouvoir la paix.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a exigé d'Israël « qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et [qu'il] respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard ». Aucune mesure n'a été prise dans ce sens au cours de la période.

Les autorités israéliennes ont promu ou approuvé des plans de construction de 3 800 logements dans les implantations de Cisjordanie, dont une centaine à Jérusalem-Est. Des appels d'offres ont par ailleurs été lancés pour la construction de quelque 3 200 logements, dont 1 077 à Giv'at HaMatos, zone stratégiquement située entre le quartier palestinien de Beït Safafa, à Jérusalem-Est, et Bethléem. Environ 30 % des unités proposées, approuvées ou soumises à appel d'offres doivent être construites dans des zones situées dans l'arrière-pays de la Cisjordanie occupée.

Le 25 février, le Gouvernement israélien a annoncé qu'il allait présenter deux plans de construction de 3 500 unités au total dans la zone E1 de la Cisjordanie. La construction de ces logements aurait pour effet d'étendre l'implantation de Maalé

Adoumim en direction de Jérusalem et de rompre la connexion entre le nord et le sud de la Cisjordanie, ce qui compromettrait encore davantage la possibilité de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant.

Le 9 mars, le Ministre israélien de la défense a présenté le plan de construction d'une soi-disant « route de la souveraineté » entre le sud et le nord de la Cisjordanie, qui contournerait l'implantation de Maalé Adoumim et les zones environnantes, et déclaré que cette route permettrait la construction de colonies de peuplement dans la zone E1. L'extension des colonies dans cette zone est depuis longtemps considérée comme controversée en raison de l'importance qu'elle revêt pour la contiguïté territoriale d'un futur État palestinien.

Le 15 janvier, comme suite à un arrêt rendu par la Haute Cour de justice israélienne, les autorités israéliennes ont démoli deux maisons à Kumi Ori, avant-poste situé dans la zone B de la Cisjordanie. Des structures auraient également été démolies dans les avant-postes de Ma'ale Shlomo et de Ma'ale Pinhas au cours de la période. Dans chaque cas, des affrontements ont été recensés entre les colons et les forces de sécurité.

Les autorités israéliennes ont continué de démolir et de confisquer des structures appartenant à des Palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est.

Invoquant l'absence de permis de construire délivrés par Israël, qui restent très difficiles à obtenir pour les Palestiniens, les autorités israéliennes ont démoli ou confisqué 96 structures appartenant à des Palestiniens, dont 50 à Jérusalem-Est, en sus des 29 structures détruites par leurs propriétaires, ce qui a entraîné le déplacement de 227 personnes, dont 53 femmes et 122 enfants.

Au cours de la période, le tribunal d'instance de Jérusalem a ordonné l'expulsion de plusieurs familles palestiniennes de leurs domiciles du quartier de Silwan, à Jérusalem-Est, comme suite aux procès intentés par une organisation israélienne liée aux colons, qui revendiquait la propriété des biens détenus avant 1948. Les familles ont l'intention de faire appel. Si ces décisions étaient confirmées, des centaines de Palestiniens résidant dans cette zone risqueraient d'être expulsés.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé « que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction ». Malheureusement, des violences sporadiques ont continué de se produire au cours de la période.

Entre le 18 décembre et le 20 mars, 9 Palestiniens ont été tués, dont 2 enfants, et une trentaine ont été blessés en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Une trentaine d'Israéliens, dont 4 enfants et 19 membres du personnel de sécurité, ont également été blessés dans des circonstances diverses.

Le 5 février, lors d'affrontements survenus à Hébron, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle un Palestinien de 17 ans qui aurait lancé des cocktails Molotov.

Le 6 février, un Palestinien a été tué par balle dans des affrontements survenus à Jénine, et un policier de l'Autorité palestinienne a été tué dans d'autres circonstances après avoir été touché par un tir à balle réel des forces de sécurité israéliennes alors qu'il se trouvait à l'intérieur d'un commissariat de police. Les forces de sécurité ont ouvert une enquête pour faire la lumière sur cette affaire.

Le même jour, un Palestinien a blessé un soldat par balle près de l'entrée de la vieille ville de Jérusalem avant d'être tué par les forces de sécurité israéliennes.

Douze soldats israéliens ont également été blessés dans une attaque à la voiture-bélier perpétrée à Jérusalem par un Palestinien qui a ensuite été arrêté.

Le 6 janvier, une fille et un homme israéliens auraient été blessés et au moins huit véhicules appartenant à des Israéliens auraient été endommagés par des jets de pierres et d'un cocktail Molotov effectués par des Palestiniens sur des routes de Cisjordanie.

Le 18 janvier, un Israélien a été blessé dans une attaque au couteau perpétrée par un jeune Palestinien à Hébron. L'auteur des faits a été arrêté.

Le 7 février, un autre Palestinien est décédé après avoir été blessé par balle lors d'affrontements survenus dans le village de Qaffin, dans le nord de la Cisjordanie.

Le 18 février, les forces de sécurité palestiniennes ont tué par balle un Palestinien de 15 ans à Qabatiyé (Jénine) lors d'affrontements entre la police et les habitants.

Le 22 février, les forces israéliennes ont tué par balle un Palestinien qui aurait tenté de les poignarder près de la porte des Lions, à l'entrée de la vieille ville de Jérusalem. Le 11 mars, les forces de sécurité israéliennes ont tué par balle un Palestinien de 15 ans sur le Mont Arma à Beïta (Naplouse), lors d'affrontements avec des habitants qui tentaient d'empêcher des Israéliens de pénétrer sur un site historique.

En mars, des colons ont effectué plusieurs incursions dans des villes palestiniennes, en particulier dans les provinces de Ramallah et de Naplouse.

À Gaza, malgré une reprise des hostilités qui a duré plusieurs jours à la fin de février, les accords négociés par l'Égypte et l'ONU continuent d'être largement respectés et un calme précaire règne actuellement dans le territoire.

Le 26 décembre, les organisateurs des manifestations tenues le long de la clôture séparant Gaza d'Israël ont annoncé la suspension des protestations jusqu'au 30 mars, ce qui a ouvert la voie à une période de calme relatif le long de la clôture, malgré quelques violences occasionnelles.

Le 21 janvier, trois Palestiniens, dont un garçon de 17 ans, ont franchi la clôture pour entrer en Israël depuis Gaza et ont été abattus par les forces de sécurité israéliennes après avoir lancé des engins explosifs dans leur direction.

Le 31 janvier, un Palestinien de 14 ans a succombé aux blessures provoquées par une grenade lacrymogène lors des manifestations du 11 octobre 2019.

Les tirs de roquettes de Gaza vers Israël, le lancement de ballons contenant des engins explosifs et les représailles israéliennes se sont également poursuivis. Le 23 février, deux militants du Jihad islamique palestinien ont tenté de placer un engin explosif le long de la clôture. L'un d'eux a été tué par les forces de défense israéliennes, qui ont récupéré son corps dans Gaza à l'aide d'un bulldozer, suscitant l'indignation et provoquant une grave escalade des tensions.

Au cours des deux jours qui ont suivi, le Jihad islamique palestinien a lancé plus de 100 roquettes et obus de mortier en direction d'Israël, dont un a atterri dans un terrain de jeu. Israël a répondu en ouvrant le feu sur des cibles du Jihad islamique palestinien dans la bande de Gaza. Au total, 18 Palestiniens et 16 Israéliens ont été blessés dans ces affrontements avant que les efforts menés par l'ONU et l'Égypte ne permettent de rétablir le calme le 24 février.

Bien que le Conseil de sécurité ait demandé aux deux parties, dans sa résolution 2334 (2016), de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, les déclarations de cette nature n'ont pas cessé.

Les dirigeants palestiniens ont continué de se livrer à des déclarations provocatrices et de tenir des discours incitant à la violence. Les pages officielles du Fatah dans les médias sociaux glorifient les auteurs de précédentes attaques terroristes visant des Israéliens et affichent des contenus encourageant les enfants à commettre des violences contre les Juifs. Les responsables de l'Autorité palestinienne ont également rendu hommage à des auteurs d'attaques dans leurs discours et nié l'existence d'Israël et d'un lien historique entre les Juifs et Jérusalem. Les responsables du Hamas ont quant à eux encouragé les attaques contre des Israéliens en Cisjordanie et le lancement de ballons contenant des engins explosifs depuis Gaza.

Les responsables israéliens ont continué d'émettre des déclarations dangereuses et discriminatoires, et des dirigeants ont réclamé à plusieurs reprises l'annexion des implantations israéliennes et d'autres parties de la Cisjordanie occupée. Un ministre israélien a appelé au renversement de l'Autorité palestinienne si celle-ci ne retirait pas les recours déposés contre Israël devant la Cour pénale internationale. Des hommes politiques israéliens ont également fait plusieurs déclarations discriminatoires contre les Arabes israéliens.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité s'est fait l'écho des appels lancés par le Quatuor pour le Moyen-Orient en demandant « l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mett[ai]ent en péril la solution des deux États ».

Au cours des derniers mois, Israël a levé les restrictions et les exigences en matière de contrôle appliquées à l'entrée de plusieurs articles à Gaza, dont certains étaient auparavant acheminés par l'intermédiaire du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza. Il s'agit notamment des matériaux nécessaires à la construction d'infrastructures essentielles pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que de pneus et de certains types de ciment.

En janvier 2020, 27 000 personnes environ, dont 78 % d'hommes d'affaires et de commerçants, ont emprunté le point de passage d'Erez pour sortir de Gaza. Il s'agit là du plus grand nombre de sorties enregistré depuis 2007. Par ailleurs, à la mi-février, Israël a porté à 7 000 le nombre de permis commerciaux permettant d'entrer dans le pays depuis Gaza, ce qui est également le nombre le plus élevé depuis 2007.

Les progrès se sont également poursuivis s'agissant de la reconstruction des structures endommagées lors de l'escalade des hostilités de 2014. À ce jour, 9 000 des 11 000 maisons totalement détruites ont été reconstruites et 800 autres sont en cours de reconstruction. Il reste un déficit de financement de quelque 35 millions de dollars pour l'achèvement de la reconstruction de 1 000 maisons détruites, et de 75 millions de dollars pour la réparation d'un peu plus de 56 000 maisons endommagées. Plus de 1 000 familles sont toujours déplacées.

Malgré les progrès soutenus qui ont été accomplis dans la mise en œuvre d'interventions essentielles visant à renforcer l'économie et les secteurs de l'eau, de l'énergie et de la santé à Gaza, la situation humanitaire et socioéconomique demeure critique. Le système de santé est toujours à la limite de l'effondrement, surchargé et accablé par des pénuries chroniques de médicaments et de fournitures. En janvier et février 2020, 30 % des demandes d'autorisation de sortie pour raisons médicales ont vu leur traitement retardé et 31 % ont été refusées. En février 2020, les stocks de 39 % des médicaments essentiels étaient complètement épuisés.

Les défaillances du système de santé gazaoui sont particulièrement préoccupantes compte tenu de la propagation du virus responsable de la COVID-19 dans la région. Le fait que Gaza soit l'une des zones les plus densément peuplées de la planète et que son système de santé soit déjà fragilisé expose le territoire à un risque de flambée particulièrement élevé. Début mars, l'introduction progressive de mesures

visant à enrayer la propagation du virus a conduit l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à fermer ses écoles pour une durée indéterminée dans tout le territoire palestinien occupé, tout en maintenant ses interventions médicales et autres opérations essentielles.

L'UNRWA nous a informés aujourd'hui qu'il fournirait également des soins de santé primaires aux Palestiniens de Gaza qui n'ont pas le statut de réfugié afin de contribuer aux efforts visant à prévenir une flambée de COVID-19 dans le territoire.

L'ONU s'emploie à renforcer l'appui qu'elle fournit au système de santé gazaoui, notamment dans le cadre de l'action menée pour lutter contre la COVID-19.

Sur une note plus positive, les données compilées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en janvier montrent que le renforcement de l'approvisionnement en énergie depuis octobre 2018 a contribué à une réduction considérable du déversement de produits polluants dans la mer et à une amélioration de l'accès de la population gazaouie à l'eau courante et dessalée. Toutefois, il est impératif de trouver des solutions durables pour remédier au déficit énergétique de Gaza.

Au cours de la période, aucun progrès n'a été accompli sur la voie de la réconciliation interpalestinienne ou de l'organisation d'élections présidentielles et législatives, qui n'ont pas eu lieu depuis 2006. Entre le 27 février et le 17 mars, la Fédération de Russie a organisé une série de discussions bilatérales avec des représentants de diverses factions palestiniennes sur la nécessité de renforcer l'unité interpalestinienne et d'organiser un dialogue ouvert à toutes les parties pour relancer les perspectives de réconciliation.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ».

Le 12 février, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié son rapport sur les entreprises impliquées dans certaines activités concernant les colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, comme l'avait demandé le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 31/36 du 24 mars 2016. Comme indiqué au paragraphe 19 dudit rapport, les travaux menés « ne sont pas censés constituer une procédure judiciaire ou quasi judiciaire, et n'ont pas davantage pour objet de qualifier juridiquement les activités énumérées ni l'implication des entreprises dans ces activités ».

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité a également invité « toutes les parties à continuer [...] de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles ».

Le 28 janvier, les États-Unis ont présenté leur vision de la paix entre Israéliens et Palestiniens dans le plan intitulé « Peace to Prosperity ». Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 11 février, la position de l'Organisation à cet égard a été définie au fil des ans par les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale, et le Secrétariat doit s'y conformer. L'ONU demeure déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à résoudre le conflit sur la base des résolutions adoptées par les organes de l'Organisation sur la question, du droit international et des accords bilatéraux, et à concrétiser le projet de deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, sur la base de celles d'avant 1967.

Pour conclure, je souhaiterais formuler quelques observations générales sur la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2334 (2016) au cours de la période :

a) L'extension des implantations israéliennes continue de compromettre gravement les possibilités de parvenir à une solution viable prévoyant deux États. La création de ces colonies de peuplement n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international, comme indiqué dans la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Ces agissements doivent cesser complètement et immédiatement. Les perspectives d'expansion dans la zone E1 de la Cisjordanie occupée ou dans les quartiers de Jérusalem-Est qui sont essentiels à la contiguïté d'un futur État palestinien sont particulièrement préoccupantes. L'existence et l'extension des colonies de peuplement consolident l'occupation, font systématiquement obstacle à la possibilité d'instaurer un État palestinien viable et d'un seul tenant et alimentent la colère et le ressentiment parmi la population palestinienne ;

b) Les mesures unilatérales sont préjudiciables à la paix. Ces derniers mois, des dirigeants israéliens ont affirmé à plusieurs reprises leur intention d'annexer les implantations israéliennes et d'autres parties de la Cisjordanie occupée. Si elles étaient mises en œuvre, ces mesures constitueraient non seulement une grave violation du droit international, mais fermeraient également la voie à la solution des deux États et paralyseraient les négociations entre Israéliens et Palestiniens ;

c) La démolition et la confiscation de structures palestiniennes, notamment celles érigées dans le cadre de projets humanitaires financés par la communauté internationale, doivent cesser. Il doit être mis un terme à ces pratiques contraires au droit international humanitaire, et les populations touchées doivent être dûment indemnisées pour les dommages subis ;

d) Rien ne saurait justifier les violences commises contre des civils, notamment des enfants. J'engage tous les membres de la communauté internationale à se joindre à l'ONU pour les condamner sans équivoque et demander que tous les auteurs soient amenés à répondre de leurs actes ;

e) Les tirs aveugles de roquettes et de mortiers sur les populations civiles sont interdits par le droit international humanitaire, et les militants palestiniens doivent cesser immédiatement cette pratique. Les forces de sécurité israéliennes doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir intentionnellement à la force meurtrière que si celle-ci est absolument indispensable pour protéger des vies humaines, conformément au droit international. Tous les faits doivent faire l'objet d'une enquête approfondie ;

f) L'incitation à la violence et les discours provocateurs continuent d'alimenter la peur, d'accroître la méfiance entre les deux parties et de compromettre les espoirs de parvenir à une solution pacifique. Toutes les parties doivent condamner sans équivoque les attaques lorsqu'elles se produisent et tous les auteurs doivent être amenés à répondre de leurs actes. La violence liée aux colons en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, demeure également source de grave préoccupation ;

g) Malgré le calme précaire et les quelques améliorations observés à Gaza, la situation reste très préoccupante. Je rappelle une nouvelle fois que la seule solution durable aux difficultés que rencontre Gaza est politique et que des mesures concrètes s'imposent pour faire en sorte que Gaza et la Cisjordanie occupée soient réunies sous une seule autorité nationale palestinienne légitime, conformément aux recommandations formulées par le Quatuor pour le Moyen-Orient dans son rapport de 2016. Il est crucial de mettre fin à la montée en puissance des éléments radicaux du Hamas et du Jihad islamique palestinien dans la bande de Gaza et à la menace constante de tirs de roquettes depuis le territoire. Dans le même temps, Israël doit continuer de prendre des mesures pour améliorer sensiblement la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza en vue de lever à terme les

restrictions imposées, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, compte étant tenu de ses préoccupations légitimes en matière de sécurité ;

h) Des progrès importants continuent d'être accomplis s'agissant de la reconstruction, et il importe de mobiliser le financement nécessaire à l'achèvement des projets restants à Gaza. L'ONU et ses partenaires continuent d'appuyer les efforts faits dans ce sens et de soutenir d'autres projets visant à relancer et à renforcer les secteurs industriel et agricole du territoire. Dans le même temps, l'Autorité palestinienne doit faire bien davantage pour soutenir le système de santé gazaoui, notamment pour ce qui est de la préparation à la COVID-19, mais aussi dans le contexte des difficultés systémiques et des pénuries chroniques de médicaments recensées. J'engage le Gouvernement palestinien et les donateurs à collaborer avec l'Organisation à cette fin ;

i) Les efforts visant à améliorer la situation à Gaza sont essentiels pour appuyer les mesures de prévention des conflits mises en œuvre par l'Égypte et l'ONU ;

j) Il est extrêmement regrettable qu'aucun progrès n'ait été accompli sur la voie de l'organisation d'élections présidentielles et législatives palestiniennes, qui auraient dû se tenir il y a longtemps déjà. Le peuple palestinien doit être autorisé à exercer son droit de vote démocratique et à élire ses dirigeants et ses représentants. Il est essentiel que se poursuivent également les importants efforts de réconciliation interpalestinienne menés par l'Égypte. Les dirigeants palestiniens doivent collaborer avec l'Égypte de façon constructive, inverser la tendance négative actuelle, prendre des mesures concrètes pour mettre fin à la division et programmer des élections ;

k) Le 8 mars, l'équipe de pays des Nations Unies a célébré la Journée internationale des femmes et saisi cette occasion pour reconnaître et saluer les contributions qu'apportent les Palestiniennes au développement de leurs communautés. Parallèlement à cela, les organismes et partenaires des Nations Unies déploient des efforts considérables pour aider les acteurs de la société civile et le Gouvernement à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, conformément aux objectifs de développement durable. Outre les difficultés permanentes qu'elles rencontrent en raison de l'occupation militaire israélienne, les Palestiniennes demeurent préoccupées par les questions liées à la sûreté et à la sécurité, aux moyens de subsistance, aux perspectives d'emploi, à la participation politique et à l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services. Au cours des prochains mois, je rendrai compte plus en détail de l'action menée par l'ONU pour appuyer des programmes prenant davantage en compte les questions de genre et pour promouvoir une plus grande participation des femmes ;

l) La publication, le 24 février, d'éléments destinés à la presse dans lesquels le Conseil de sécurité a réaffirmé son soutien à une solution négociée prévoyant deux États, conformément aux résolutions adoptées par les organes de l'ONU et au droit international, est un signe encourageant. Je tiens ici à vous en remercier. Le moment est venu de trouver le moyen d'aller de l'avant et de formuler des propositions visant à ramener les parties dans un cadre établi d'un commun accord qui permette d'entamer des négociations sérieuses. L'ONU demeure déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à résoudre le conflit sur la base des résolutions des organes de l'Organisation portant sur la question, des accords multilatéraux et du droit international, et à concrétiser le projet de deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues, sur la base de celles d'avant 1967, avec Jérusalem pour capitale commune.

À l'heure où la région continue d'affronter les formidables défis liés à la pandémie de COVID-19 et aux tensions géopolitiques plus larges, la situation sur le

terrain demeure fragile. Il importe de lancer des négociations crédibles pour mettre fin à l'occupation et parvenir à une solution négociée prévoyant deux États. Si les parties ne s'engagent pas de nouveau à prendre des mesures concrètes pour accomplir de véritables progrès sur le plan politique, il est à craindre que la situation continue de se détériorer.

Annexe II

Déclarations des représentants permanents des membres du Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité

A. Belgique

Nous regrettons de devoir constater une fois de plus qu'aucune mesure concrète n'a été prise pour mettre en œuvre la résolution 2334 (2016).

La résolution 2334 (2016) l'énonce clairement : la politique de peuplement israélienne constitue une violation flagrante du droit international. Israël doit donc arrêter immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Nous restons profondément préoccupés par les annonces de construction de nouvelles colonies, notamment en ce qui concerne Jérusalem, qui compromettraient la contiguïté territoriale et géographique d'un futur État palestinien et ébranleraient le statut de capitale commune de Jérusalem.

En outre, nous restons profondément préoccupés par les annonces concernant l'annexion de la Cisjordanie ou de certaines de ses parties, ou les tentatives à cet effet. Permettez-moi de réaffirmer que la Belgique ne reconnaîtra aucune modification aux frontières de 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties.

Selon les derniers chiffres du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 21 structures financées par des donateurs ont été démolies ou saisies en 2020. Nous demandons une fois de plus à Israël de mettre un terme à ces activités et d'indemniser les victimes.

La publication de la base de données du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur les entreprises ayant un lien avec les colonies dans les Territoires palestiniens occupés devrait, espérons-le, permettre plus de transparence.

La période à l'examen a été marquée par des flambées de violence. Nous condamnons tous les actes de violence contre les civils et réaffirmons qu'il importe de respecter le droit international humanitaire, y compris ses principes de distinction et de proportionnalité.

Les actions et déclarations unilatérales doivent faire place à un engagement renouvelé en faveur de la solution des deux États et des paramètres convenus au niveau international. La communauté internationale doit concourir à créer les conditions propices à la reprise de négociations directes et constructives menant à une solution durable, conforme au droit international et qui garantisse l'égalité des droits, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens. La Belgique, en tant que membre de l'Union européenne, ne ménagera aucun effort à cet égard.

En conclusion, permettez-moi d'évoquer brièvement les faits nouveaux concernant la récente épidémie de COVID-19 qui risque d'aggraver encore une situation déjà désastreuse, tant en Cisjordanie qu'à Gaza, où le secteur de la santé subit déjà d'énormes pressions. Nous nous félicitons des mesures de coordination et de coopération prises par les deux parties pour lutter contre cette pandémie, ainsi que des efforts déployés par l'ONU. L'accès humanitaire reste crucial et des mesures ont été prises pour faciliter l'entrée de fournitures et de matériel essentiels à Gaza, ainsi que pour permettre l'accès et la circulation du personnel médical. Nous espérons que des efforts supplémentaires pourront être faits à cet égard.

Nous restons profondément préoccupés par les incidences financières : la Belgique, pour sa part, appuie les mesures prises à l'échelle locale grâce à ses contributions financières au fonds de financement commun du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au Comité international de la Croix-Rouge et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

B. Chine

C'est notre quatrième réunion sur la question palestinienne depuis le début de l'année. Ces derniers jours, nous avons été témoins de certaines évolutions positives, notamment la coopération entre Israël et la Palestine dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. Nous partageons néanmoins les préoccupations de la communauté internationale concernant les projets de colonies et la rhétorique incendiaire de l'annexion. Je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, toutes les mesures et initiatives unilatérales visant à légaliser les colonies de peuplement doivent cesser immédiatement. La résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité doit être effectivement mise en œuvre. Les parties concernées doivent arrêter immédiatement toutes les activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé et mettre un terme au développement et à la construction de nouvelles zones de peuplement. Les parties sur le terrain doivent entendre et respecter l'appel lancé par le Secrétaire général il y a une semaine, leur demandant de se retirer des hostilités, de mettre de côté la méfiance et l'animosité et de redonner espoir aux personnes les plus vulnérables à la COVID-19.

Deuxièmement, il convient d'accorder une plus grande attention à l'amélioration de la situation économique et humanitaire du peuple palestinien et de prendre des mesures urgentes à cet égard. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour appuyer les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, notamment en lui fournissant au plus vite un soutien financier accru. Nous nous félicitons que le Plan mondial d'action humanitaire face à la COVID-19 ait été lancé, de sorte que les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, y compris la Palestine, puissent en bénéficier. La Chine se félicite également de la nomination de M. Philippe Lazzarini au poste de Commissaire général de l'Office.

Troisièmement, il faut faire davantage d'efforts pour promouvoir le dialogue, la négociation et la consultation politique sur la base de la solution des deux États, des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix et de l'Initiative arabe, entre autres. Nous prenons note de la récente réunion du Quatuor, qui a examiné les moyens de relancer des négociations de paix constructives en vue d'atteindre l'objectif de deux États. Nous saluons les efforts consentis par Israël et la Palestine pour lutter contre la COVID-19, tels que la conversation téléphonique entre le président israélien et le président palestinien. Nous encourageons les deux parties à renforcer la coordination et à accroître la confiance mutuelle.

La Chine reste engagée à soutenir fermement la juste cause du peuple palestinien, à savoir le rétablissement de ses droits nationaux légitimes. Nous travaillerons avec les membres du Conseil pour trouver une solution globale, équitable et durable à la question de Palestine dans les meilleurs délais.

C. République dominicaine

D'emblée, je voudrais rappeler que toute contribution apportée par le Conseil s'agissant de la situation israélo-palestinienne doit s'inscrire dans le cadre de la reconnaissance et du respect des droits de chacune des parties, y compris à l'autodétermination et à l'indépendance. Il s'agit là de principes de base.

Dans cette optique, nous devons veiller au respect des accords internationaux antérieurs.

À cet égard, nous continuons de penser que les colonies de peuplement installées par Israël dans le Territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza, y compris Jérusalem-Est, et leurs conséquences désastreuses pour le peuple palestinien, nourrissent un climat de tension et d'insécurité et compromettent toute possibilité de parvenir à un point à partir duquel les parties pourront poursuivre le processus de réconciliation et les efforts de paix.

Nous réaffirmons que la seule façon d'avancer est d'instaurer un dialogue politique et un leadership positif qui ramènera les parties à la table des négociations.

Chers collègues, comme d'autres l'ont déjà mentionné, la situation à Gaza reste très préoccupante.

Nous connaissons tous les terribles difficultés qui pèsent depuis longtemps sur le système de santé, en particulier dans la bande de Gaza. Aujourd'hui, avec la pandémie de COVID-19, celui-ci est plus menacé que jamais. Des cas ayant déjà été confirmés, nous pourrions nous trouver très bientôt face aux conséquences d'années de négligence et d'inaction qui ont fait de cette situation l'une des crises humanitaires les plus aiguës et prolongées au monde.

L'Organisation mondiale de la Santé a déjà prévenu que le système de santé à Gaza ne pourrait pas faire face à une épidémie, car ses hôpitaux sont surchargés et sans ressources. Il lui sera extrêmement difficile d'affronter cette pandémie.

Quelques remarques encore :

Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial afin de pouvoir faire face correctement à la COVID-19. Nous nous inquiétons de constater que des affrontements continuent de faire des morts et des blessés en Cisjordanie et dans d'autres régions.

Par ailleurs, nous avons aussi reçu diverses informations faisant état d'une coordination étroite sans précédent entre les autorités sanitaires israéliennes et palestiniennes. Il s'agit là d'un fait sans précédent, dont il y a lieu de se féliciter.

Nous sommes très heureux d'apprendre que les responsables de la santé se réunissent plusieurs fois par semaine pour unir leurs efforts afin d'enrayer la propagation du virus. Il s'agit d'un nouveau signal d'alarme et d'un rappel de la proximité et des liens qui unissent les deux pays. Ce n'est que grâce à ce type de coordination que l'on peut espérer un jour une entente entre eux.

Nous pensons donc que la situation actuelle pourrait être le point de départ de nouvelles négociations et constituer une occasion unique d'intégrer le cessez-le-feu et la cessation des hostilités – y compris les démolitions – à l'action menée pour lutter efficacement contre la pandémie.

Nous le savons, et cela a déjà été dit, aucun appui d'ordre humanitaire ou économique ne réglera à lui seul le différend entre les parties, mais dans le contexte actuel, nous espérons qu'ensemble, Israéliens et Palestiniens, avec le soutien de l'ONU, pourront combler les vastes fossés qui les séparent, tout en luttant contre la pandémie.

D. Estonie

Le Conseil de sécurité doit faire tout son possible pour rester capable de suivre et d'examiner l'évolution de la situation dans le monde malgré les circonstances actuelles.

Entre autres, il faut continuer de tenir des réunions régulières sur le Moyen-Orient, car les événements sans lien avec la COVID-19 se poursuivent en parallèle.

L'objectif le plus important doit être de maintenir l'élan vers la paix et de s'abstenir de toute action susceptible de la compromettre, dans l'esprit de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

Nous demandons instamment aux parties d'entamer des négociations et nous nous félicitons de la poursuite des efforts à cet égard. Il convient de souligner que de telles négociations ne sauraient dévier des paramètres convenus au niveau international et devraient aboutir à une solution négociée et approuvée par les deux parties.

La progression des activités de peuplement menées par Israël dans plusieurs zones de Jérusalem-Est et ses environs est préoccupante, en particulier dans la zone E1. Notre position sur ces activités est inchangée : elles sont illicites au regard du droit international et compromettent les perspectives de paix.

Le motif de préoccupation le plus urgent est, bien sûr, le risque de propagation de la COVID-19 à Gaza. Israël et la Palestine doivent poursuivre leur coopération en matière de préparation aux crises.

Le fait que la situation générale en matière de sécurité à Gaza est restée calme depuis février est un élément positif, bien que l'attaque à la roquette la plus récente, vendredi dernier, indique une instabilité persistante. Nous invitons les parties à s'abstenir de tout nouvel acte de violence et à se concentrer sur la lutte commune contre le virus.

E. France

Tout d'abord, je remercie M. Mladenov pour son exposé et la présidence pour avoir organisé la réunion mensuelle sur le conflit israélo-palestinien. Il est important que le Conseil continue de se réunir sur les questions urgentes.

Dans son exposé, le Coordonnateur spécial a souligné la menace que la COVID-19 représente pour les territoires palestiniens.

À Gaza, le système de santé était déjà sur le point de s'effondrer avant la pandémie. Pendant un mois, seule la moitié des médicaments essentiels étaient disponibles. Il est évident que l'équipement de base nécessaire pour faire face à la COVID fait défaut. La propagation du virus pourrait également conduire à une déstabilisation sociale et politique plus large, avec des conséquences à l'échelle régionale.

Nous avons pris note des efforts déployés. Nous demandons instamment à Israël d'autoriser la livraison de matériel médical et les évacuations humanitaires d'urgence. L'Autorité palestinienne devrait également lever les restrictions qui empêchent la livraison de matériel médical et de médicaments à Gaza.

Conformément à l'appel du Secrétaire général en faveur d'une trêve humanitaire, tous les acteurs doivent s'abstenir de tout acte d'hostilité, maintenir le cessez-le-feu et assurer l'accès humanitaire à toutes les personnes dans le besoin.

Nous condamnons les tirs de roquettes contre des zones civiles en Israël, tels que ceux qui ont eu lieu au cours du week-end.

Il n'y aura pas de stabilité durable à Gaza sans une levée du blocus, assortie de garanties de sécurité crédibles pour Israël, et sans le retour de l'Autorité palestinienne dans l'enclave, dans le cadre de la réconciliation inter-palestinienne. Je souhaite instamment que des progrès soient réalisés sur ces deux fronts.

En ce qui concerne la Cisjordanie, nous sommes très préoccupés par la situation des détenus palestiniens, y compris en Israël, et des civils vivant dans la zone C et à Jérusalem-Est. Permettez-moi de rappeler les responsabilités d'Israël en tant que puissance occupante selon les conventions de Genève. Nous demandons instamment aux autorités israéliennes de faciliter l'acheminement des fournitures humanitaires.

Il faut renforcer la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne. Je me félicite de la décision prise par Israël de transférer 120 millions de shekels de recettes fiscales à l'Autorité palestinienne ; les parties doivent néanmoins s'entendre sur un accord plus complet.

La communauté internationale doit renforcer son soutien à Gaza et à la Cisjordanie. Je me félicite du plan mondial d'action humanitaire des Nations Unies visant à faire face à la crise de la COVID ainsi que de l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui est aujourd'hui plus indispensable que jamais. Je me félicite également de la nomination de M. Lazzarini au poste de Commissaire général de l'Office.

Enfin, nous réitérons notre condamnation des récentes annonces faites par le Gouvernement israélien au sujet de l'expansion des colonies de peuplement à Jérusalem et en Cisjordanie, qui menacent clairement la viabilité d'un futur État palestinien.

Avec nos partenaires européens, nous avons appelé le Gouvernement israélien à revenir sur ses décisions et à mettre fin à toute activité de peuplement, conformément aux obligations qui lui incombent, en tant que puissance occupante, en vertu de la Convention de Genève et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Nous appelons les parties à respecter pleinement les obligations que leur impose le droit international.

Nous avons émis des mises en garde contre toute mesure unilatérale, y compris l'annexion de certaines parties de la Cisjordanie, qui compromettrait la solution des deux États et les perspectives de paix. Ces mesures, si elles étaient mises en œuvre, ne sauraient rester incontestées.

En conclusion, permettez-moi d'espérer que la COVID-19 sera aussi une occasion de favoriser la réconciliation et la paix. Pour faire face à des défis communs, les solutions unilatérales ne fonctionnent tout simplement pas. J'espère donc que nous pourrons collectivement préparer le terrain pour la reprise des pourparlers de paix dans le cadre des paramètres convenus au niveau international et de la solution des deux États.

F. Allemagne

Tout d'abord, je voudrais exprimer mon inquiétude quant à l'impact de la pandémie de COVID-19 en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. Nous nous félicitons de la coopération israélo-palestinienne contre cette menace commune qui ne connaît pas de frontières et met en danger les Israéliens comme les Palestiniens.

Nous saluons l'ONU et ses efforts visant à appuyer la coopération israélo-palestinienne face à la COVID-19 et à renforcer les capacités médicales là où elles manquent le plus. Nous nous faisons l'écho de l'appel du Secrétaire général à mettre de côté la méfiance et l'animosité et à se concentrer sur le dialogue et la coopération afin de parvenir à des solutions communes face à la COVID-19.

Nous continuons d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient dans la situation actuelle. L'Office joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pandémie actuelle, mais manque de fonds pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire que risque de provoquer une flambée massive de l'épidémie de COVID-19 dans les camps de réfugiés palestiniens et à Gaza.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), nous restons très préoccupés par les conditions sur le terrain et par la situation générale du conflit israélo-palestinien.

L'Allemagne reste convaincue qu'une solution négociée prévoyant deux États, dans le respect du droit international et des paramètres convenus au niveau international, est la seule solution viable au conflit israélo-palestinien qui puisse répondre aux besoins des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité et à l'aspiration des Palestiniens à créer un État souverain, mettre fin à l'occupation débutée en 1967, régler toutes les questions relatives au statut final et garantir l'égalité de droits de tous les habitants.

Pour parvenir à une solution juste et durable, les questions relatives au statut final, y compris les questions liées aux frontières, au statut de Jérusalem, à la sécurité et aux réfugiés, doivent être résolues par des négociations directes entre les deux parties.

Les mesures unilatérales menant à la création de situations de fait accompli sur le terrain ne permettront ni de trouver une solution juste et durable ni d'instaurer une paix et une sécurité pérennes.

Nous appelons donc les parties au conflit, ainsi que l'ensemble des parties prenantes internationales, à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles de compromettre la viabilité d'une solution négociée au conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, sur la base du droit international et des paramètres convenus au niveau international.

La poursuite de l'occupation israélienne et des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 reste l'un des principaux obstacles à un règlement politique du conflit israélo-palestinien.

Nous réitérons notre position selon laquelle les activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international et compromettent les perspectives de mettre fin à l'occupation et de parvenir à une solution négociée prévoyant deux États.

Nous demandons de nouveau au Gouvernement israélien de cesser les plans de construction de colonies à Har Homa et Givat Hamatos ainsi que dans la zone E1 et de respecter la résolution 2334 (2016). Il convient de rappeler que la séparation de Jérusalem-Est de la Cisjordanie compromettrait gravement les perspectives d'un État palestinien viable et contigu dans le cadre d'une solution négociée prévoyant deux États.

Nous exhortons Israël à mettre fin à l'expansion des colonies de peuplement, à la légalisation des implantations sauvages, à la confiscation des terres palestiniennes ainsi qu'à la démolition et à la saisie de structures appartenant à des Palestiniens.

Nous demeurons extrêmement préoccupés par les déclarations répétées annonçant l'annexion de zones des territoires palestiniens occupés et par les plans et mesures mis en pratique sur le terrain à cette fin.

Nous déconseillons vivement au Gouvernement israélien d'annexer des territoires palestiniens occupés ou d'y « étendre la souveraineté israélienne », car cela constituerait une violation flagrante du droit international et aurait de graves répercussions sur la viabilité de la solution des deux États et sur l'ensemble du processus de paix.

Nous réaffirmons également que l'Allemagne continuera de faire la distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 et que nous ne reconnaîtrons aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties.

La résolution 2334 (2016) doit être appliquée scrupuleusement, non seulement en ce qui concerne les activités de peuplement, mais aussi eu égard aux actes de terreur, de violence contre les civils, d'incitation et de provocation et aux discours incendiaires, qui font également obstacle à la réalisation de la paix.

L'Allemagne condamne toutes les attaques contre Israël dans les termes les plus fermes, notamment les tirs de roquettes lancés depuis Gaza en direction d'Israël, dont les plus récents datent de vendredi dernier (27 mars).

Le Hamas et le Jihad islamique palestinien doivent cesser leurs tirs de roquettes en direction d'Israël. Rien ne saurait justifier les tirs de roquettes visant Israël ou tout autre forme de terrorisme, à aucun moment, et certainement pas en période de crise mondiale.

Si nous voulons éviter que la situation sur le terrain se détériore davantage, nous devons trouver des moyens de relancer le processus politique.

Nous réaffirmons notre conviction que toute proposition viable de négociation directe doit être acceptée par les deux parties. Les résolutions précédentes de ce Conseil reflètent à la fois le droit international et les paramètres de négociation que les deux parties ont acceptés par le passé.

Nous pensons qu'établir ou relancer un format multilatéral, tel que le Quatuor, nous permettrait d'examiner les récentes propositions des États-Unis et toute autre proposition, en particulier de nouvelles propositions concrètes du côté palestinien.

Ces débats pourraient être utiles pour atteindre l'objectif commun de créer un environnement propice à la reprise de négociations véritables et constructives entre les parties en vue de résoudre toutes les questions relatives au statut permanent et de parvenir à une solution négociée, juste et viable qui soit acceptable pour les deux parties, israéliennes et palestiniennes.

G. Indonésie

Pour commencer, Monsieur le Président, je tiens à remercier votre délégation d'avoir tenu cette séance dans une période très difficile.

Nous sommes également reconnaissants à M. Mladenov d'avoir présenté le rapport trimestriel du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 2334 (2016), et d'avoir informé le Conseil de l'évolution récente de la situation sur le terrain.

À cet égard, je souhaiterais faire les observations suivantes :

Premièrement, il faut mettre un terme à l'annexion rampante des Territoires palestiniens occupés par Israël.

L'Indonésie déplore cette pratique répréhensible, en particulier ces dernières semaines, à la suite de la flambée de COVID-19 dans le Territoire palestinien occupé.

Selon des données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, depuis le 5 mars 2020, date de la découverte des sept premiers cas de la maladie à Bethléem, le Gouvernement israélien a fait procéder à la démolition de 30 structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie.

Ces destructions sont à replacer dans le contexte de l'annonce faite par Israël le mois dernier, concernant la construction future de 17 500 logements dans les Territoires Palestiniens occupés, dont Jérusalem-Est et ses environs, annonce suivie le 27 février de l'approbation de plans prévoyant d'en construire 1 739 autres.

Ces actions éhontées violent de manière évidente le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité, dont la résolution 2334 (2016).

En outre, elles tirent parti de l'inquiétude que l'épidémie de COVID-19 suscite dans la communauté internationale et elles compromettent les efforts déployés pour y remédier.

En conséquence, nous exhortons le Conseil de sécurité à ne pas laisser Israël envisager cet affront, ou à laisser ces mesures non justifiées sans suite.

Deuxièmement, il est urgent d'aider les Palestiniens à lutter contre la flambée de COVID-19 dans les Territoires palestiniens occupés.

Alors que nous persistons à maintenir la pression sur Israël au sein de ce Conseil eu égard à l'illégalité de ses actions dans le Territoire occupé, il est tout aussi impératif que nous trouvions des moyens d'aider la population palestinienne, qui est la plus vulnérable dans cette zone, à faire face à la COVID-19.

À cet égard, l'Indonésie invite instamment le Conseil à demander à Israël de cesser toutes ses activités illégales de colonisation, notamment la destruction de propriétés palestiniennes, qui entraînent des déplacements et aggravent la crise humanitaire subie par les civils.

Nous devons également insister auprès de la Puissance occupante pour qu'elle s'acquitte des obligations juridiques qui lui incombent de contribuer à la recherche de solutions face à la situation engendrée par la COVID-19 en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, entre autres en donnant un accès sans entraves aux fournitures médicales de première nécessité ainsi qu'en levant les restrictions de circulation des patients et des travailleurs sanitaires.

Il nous faut également en appeler à la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir d'urgence une aide humanitaire et des ressources à la population palestinienne, notamment par l'intermédiaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la nomination de Philippe Lazzarini au poste de commissaire général de l'UNRWA.

Troisièmement, nous devons préparer Gaza à faire face à la pandémie.

Je suis particulièrement inquiet des effets que la COVID-19 pourrait avoir à Gaza, étant donné que le système de santé y était déjà défaillant avant même que la maladie ne s'y propage.

Personne n'ignore que les réserves de médicaments de première nécessité y sont très faibles, les sources naturelles d'eau potable largement polluées et la distribution d'électricité limitée.

Ainsi, si rien n'est fait pour améliorer la situation à Gaza, nous pourrions voir la flambée de COVID-19 se propager à grande échelle, le risque étant qu'elle conduise à une catastrophe humanitaire aux conséquences dévastatrices.

Avant de terminer, je tiens à dire que ma délégation condamne les récentes frappes aériennes effectuées par Israël dans la bande de Gaza. Nous les rejetons comme toutes les autres formes de violence, en particulier celles qui sont démesurées et visent à accroître les peines et les souffrances de Palestiniens sans défense.

Enfin, je réaffirme une fois encore que l'Indonésie considère depuis longtemps que la vision des deux États, prônée dans diverses résolutions de l'ONU, est la seule solution viable au conflit prolongé entre la Palestine et Israël.

Tout en continuant à déployer des efforts concertés visant à lutter contre la propagation de la pandémie de COVID-19, l'Indonésie appelle une fois encore à la reprise rapide de négociations multilatérales crédibles sur la question de la Palestine, qui doivent reposer sur les paramètres adoptés à l'échelon international.

Pour conclure, je prie le Secrétariat de bien vouloir faire distribuer à tous les membres du Conseil, la déclaration faite par M. Mladenov ce jour comme document officiel du Conseil de sécurité.

H. Fédération de Russie

Nous sommes heureux d'apprendre que les contacts entre Palestiniens et Israéliens ont repris dans le cadre de la lutte contre la COVID-19. L'appel téléphonique du Président israélien Rivlin à son homologue palestinien M. Abbas a été un pas important. La poursuite de la coopération est certes axée sur la crise sanitaire mais de nombreux autres domaines qui recoupent cette question font actuellement l'objet de discussions. Nous espérons que ce dialogue s'inscrira dans les mesures de confiance.

Comme M. Mladenov l'a souligné, les conséquences que pourrait avoir la propagation de la maladie dans la bande de Gaza sont particulièrement préoccupantes. Nous croyons savoir que Palestiniens, Israéliens et Égyptiens se concertent sur la question avec l'aide de l'ONU. Les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et l'appui qu'il reçoit de la communauté internationale revêtent une importance plus grande que jamais. Bien sûr, la sûreté du personnel de l'Office est la priorité.

En raison de la situation actuelle, de nombreuses questions se posent concernant les élections palestiniennes. Les Israéliens eux-mêmes rencontrent des problèmes liés à la formation de leur gouvernement.

Le processus de paix au Moyen-Orient traverse une phase difficile qui est encore aggravée par la COVID-19. Toutefois, notre approche principale reste inchangée. La Russie est favorable à un règlement équitable de la question palestinienne, qui se fonde sur les résolutions des organes de l'ONU, les Principes directeurs de Madrid et l'Initiative de paix arabe, sur lesquels doit reposer la création d'un État palestinien indépendant, souverain et d'un seul tenant à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le 26 mars, la Russie a participé par visioconférence à une réunion d'envoyés spéciaux auprès du Quatuor de médiateurs internationaux. Les participants ont tenu

des débats de fond sur l'absence de progrès qui étaient enregistrés dans le règlement du conflit israélo-palestinien et sur les activités à mener pour empêcher la propagation de la pandémie de COVID-19. Ils sont convenus de l'importance qu'il y avait à revitaliser les travaux menés par le Quatuor et de tenir prochainement une autre conférence.

Lors des dernières séances du Conseil de sécurité, Palestiniens et Israéliens ont dit qu'ils étaient prêts à entamer des négociations. Les parties devraient faire connaître les paramètres qu'elles envisagent de choisir pour ces pourparlers. Nous affirmons à nouveau l'importance que revêt la restauration de l'unité nationale palestinienne. Comme M. Mladenov l'a indiqué, nous avons tenu une série de consultations avec les factions palestiniennes à ce sujet.

Malheureusement, selon les informations en provenance du terrain, même le coronavirus ne fait changer pas les plans établis en vue de poursuivre la colonisation et la démolition des biens immobiliers palestiniens. Les affrontements qui se soldent par des morts et des blessés continuent. Nous pensons qu'il importe que les parties ne se livrent pas à des actes de provocation et ne prennent pas de mesures unilatérales, notamment en ce moment.

I. Saint-Vincent-et-les Grenadines

Aujourd'hui, notre séance a lieu dans un monde qui fait face à une déferlante de problèmes. La pire pandémie que nous ayons subie en un siècle continue d'avoir des effets dévastateurs sur nous tous, tandis que la lente progression de la crise climatique laisse planer l'incertitude sur chacun de nos pays. Saint-Vincent-et-les Grenadines fait écho à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et général aux quatre coins de la planète. Nous devons, maintenant plus que jamais, nous unir pour lutter contre ces ennemis invisibles qui rôdent à nos portes.

Nous notons avec préoccupation que le nombre de cas détectés de COVID-19 dans le territoire palestinien occupé va croissant. En parallèle, nous nous félicitons des récents entretiens que les hauts responsables israéliens et palestiniens ont engagés en vue de coordonner la lutte contre le virus. De la même façon, nous sommes satisfaits de la réunion qui s'est tenue récemment entre l'Envoyé spécial de l'ONU, Nickolay Mladenov, et le Quatuor pour le Moyen-Orient, au cours de laquelle ont été examinées les perspectives relatives aux négociations de paix et la situation actuelle en ce qui concerne la COVID-19.

Saint-Vincent-et-les Grenadines engage la communauté internationale à soutenir les efforts que déploie l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour faire face à la COVID-19 dans la population de réfugiés palestiniens, y compris en contribuant à l'appel éclair.

Alors que la pandémie sévit, nous nous inquiétons de la poursuite de la colonisation israélienne dans tout le territoire palestinien occupé. Nous réaffirmons une fois encore que l'annexion de la terre palestinienne compromet la faisabilité de la solution des deux États et constitue une violation flagrante du droit international.

L'article 56 de la quatrième Convention de Genève dispose que « la Puissance occupante a le devoir d'assurer et de maintenir, avec le concours des autorités nationales et locales, les établissements et les services médicaux et hospitaliers, ainsi que la santé et l'hygiène publiques dans le territoire occupé ». À cet égard, nous demandons à Israël, la puissance occupante, de faire en sorte que tous les moyens préventifs nécessaires dont il dispose soient mis au service de la lutte contre la propagation de la COVID-19.

Il va sans dire que la lutte contre ce virus est aujourd'hui l'un des problèmes les plus urgents qui nous échoient à tous. Nous devons être unis pour nous montrer à la hauteur du défi à relever. Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son engagement à faire partie de cette coalition internationale.

J. Afrique du Sud

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, de son exposé éclairant sur la situation en Palestine, lequel est toutefois préoccupant à en juger par la poursuite de la colonisation dans le territoire palestinien occupé.

Nul n'ignore la position de l'Afrique du Sud sur la Palestine, aussi ne vais-je pas l'exposer à nouveau aujourd'hui devant vous ; je vais avant tout faire porter mes observations sur la raison pour laquelle nous sommes tous réunis aujourd'hui, à savoir la poursuite de l'activité illégale de colonisation dans le territoire palestinien occupé.

Colonies et annexion

L'Afrique du Sud est particulièrement préoccupée par le discours que le Gouvernement israélien ne cesse de tenir sur la colonisation et l'annexion. Par ses postures négatives et ses grandes déclarations sur l'annexion d'une grande partie de la Cisjordanie et de la vallée du Jourdain, Israël ne fait rien pour faire avancer le processus de paix, au contraire, il ne fait que creuser le fossé entre les positions et les gens.

Une fois encore, ma délégation se doit de rappeler que la poursuite de l'expansion des colonies est une violation du droit international, contrevient aux décisions prises par le Conseil et compromet les perspectives de paix. L'Afrique du Sud est particulièrement préoccupée par l'annonce de plans prévoyant la construction de 3 500 logements dans la zone E1 (entre la colonie de Maalé Adoumim et Jérusalem), ce qui mettrait gravement en péril la solution des deux États. Ces déclarations doivent cesser, ainsi que toute activité de colonisation.

Nous demandons à tous les membres du Conseil et à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 2334 (2016), conformément aux obligations que leur font la Charte des Nations Unies et les décisions du Conseil de sécurité, auxquelles viennent s'ajouter les rapports écrits du Secrétaire général sur l'application de ladite résolution. Nous attendons avec intérêt un exemplaire du rapport écrit sur lequel le Coordonnateur spécial s'est appuyé aujourd'hui pour faire son exposé, comme le prévoit une pratique récemment mise en vigueur par le Conseil.

Toutes les résolutions adoptées par le Conseil, qu'elles l'aient été à l'unanimité ou pas, doivent être appliquées de manière uniforme. Il n'est pas possible de discriminer et de choisir celles qui doivent être appliquées. Dans le même esprit, les violations flagrantes de ces résolutions, comme celle que constitue la poursuite de la colonisation dans le territoire palestinien occupé, suscitent en règle générale un durcissement des mesures imposées à la partie responsable du délit.

L'Afrique du Sud continue d'être préoccupée par les violations des droits de la personne qui se poursuivent dans le Territoire occupé et souligne que de telles violations ne font qu'alimenter la haine entre Palestiniens et Israéliens et susciter encore plus de divisions. Le fait de tuer ou de blesser des Palestiniens qui manifestent contre les actions illégales commises par Israël doit être condamné. Nous sommes consternés par la mort d'un autre jeune palestinien au début de ce mois, qui n'était coupable que de manifester contre l'injustice de l'occupation.

COVID-19

Alors que sévit la pandémie de COVID-19 et que plusieurs pays ont pris des mesures de confinement, d’auto-isolation ou de quarantaine, il nous faut être particulièrement attentifs aux effets de cette crise sanitaire sur la population palestinienne. Alors qu’il est demandé à des millions de personnes de rester chez elles, les foyers de certains Palestiniens sont démolis, ce qui est inacceptable et doit être condamné.

Les premiers cas de personnes testées positives au COVID-19 ont été signalés à Gaza. Dans cette zone où le système de santé est de mauvaise qualité, où la circulation des biens, y compris les fournitures et les équipements médicaux, est soumise à des restrictions, et où les gens vivent dans la promiscuité, on ne peut qu’anticiper une hausse du nombre de ces cas. Nous demandons à toutes les parties concernées de faire en sorte que le matériel requis pour lutter contre la pandémie et la juguler soit mis à disposition de tous ceux qui en ont besoin. La communauté internationale des donateurs doit également tout mettre en œuvre pour aider les Palestiniens à combattre la pandémie.

À cet égard, nous demandons au Gouvernement israélien de s’acquitter de la responsabilité qui lui incombe, en tant que puissance occupante, de lever les blocus relatifs à l’entrée des biens et des personnes dans Gaza.

En outre, l’Afrique du Sud demande aux États Membres et à la communauté internationale d’aider l’Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à fournir une assistance humanitaire aux réfugiés palestiniens, notamment en ces temps incertains. Nous saisissons cette occasion pour féliciter M. Lazzarini de sa nomination au poste de commissaire général et lui présentons nos vœux de réussite à la direction de l’Office.

K. Tunisie

Pour commencer, je tiens à exprimer notre reconnaissance à M. Mladenov pour les efforts qu’il a déployés sans relâche, dans des circonstances difficiles, et à le remercier de son exposé détaillé.

La situation sur le terrain continue malheureusement de se dégrader et, comme M. Mladenov l’a indiqué dans sa présentation, les colonies se sont considérablement étendues et les démolitions de logements se sont accélérées, en violation du droit international humanitaire et des résolutions de l’ONU sur la question. Ces mesures défiant la loi et ces activités illégales compromettent dangereusement la viabilité de la solution des deux États et ont conduit à l’accroissement des tensions dans le territoire palestinien occupé et au-delà.

En outre, la communauté internationale devrait exhorter Israël à respecter les obligations que lui fait le droit international et à s’abstenir de toute tentative de mettre en œuvre l’annexion effective de la terre palestinienne, préparée de longue date, qui constitue une violation flagrante du droit international et continue d’éroder la continuité du territoire palestinien. Le Secrétaire général a mis en garde contre ces actions qui, si elles venaient à être exécutées, seraient désastreuses pour la reprise potentielle des négociations et la paix régionale et compromettraient gravement la viabilité de la solution des deux États.

La Tunisie est vivement préoccupée par l’aggravation de la situation humanitaire, notamment à Gaza, et par l’absence de mesures de quelque importance visant à mettre fin aux souffrances de la population qui y vit. La santé publique se trouve dans un état précaire du fait de la destruction des hôpitaux et du manque de

médicaments et de matériel médical. Il est donc essentiel que la communauté internationale continue d'apporter au peuple palestinien une aide humanitaire qui lui est vitale, notamment en ce moment décisif où il lui faut renforcer ses capacités de lutte contre la pandémie de COVID-19. Il est tout aussi crucial de permettre et de faciliter le passage rapide et sans entraves des secours aux civils qui en ont besoin. Nous insistons également sur la nécessité de continuer d'appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, compte tenu des énormes difficultés financières qu'il rencontre, notamment pour financer les mesures immédiates à prendre face à la COVID-19.

En conclusion, la Tunisie renouvelle son engagement de maintenir un appui de principe et indéfectible à la question palestinienne et aux droits indivisibles et inaliénables du peuple palestinien, qui ne sont pas limités dans le temps. Nous soulignons que notre attachement à la paix est un choix stratégique et réaffirmons que nous sommes en faveur de toute action constructive propre à ranimer le processus de paix sur la base des résolutions internationales, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la solution des deux États, la seule voie possible vers la réalisation d'une paix durable, globale et juste. Cette paix doit mettre un terme à l'occupation et conduire à la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale.

L. Viet Nam

Je remercie M. Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son très intéressant exposé. Je souhaiterais faire les observations suivantes :

Premièrement, nous sommes profondément préoccupés par la situation désastreuse et précaire qui prévaut à Gaza, où, comme dans les autres territoires palestiniens occupés, la population en détresse est exposée au risque d'une possible flambée de la pandémie de coronavirus. Nous espérons que tel ne sera pas le cas mais il convient de se préparer au pire, d'autant plus que nous savons tous que le système de santé est devenu inopérant à Gaza en raison d'un blocus en place depuis de nombreuses années. Dans les circonstances actuelles, les parties concernées doivent s'abstenir de tout acte de provocation ou de violence et prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour protéger les civils. Nous saluons et soutenons pleinement l'action menée sur le terrain par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Deuxièmement, nous sommes alarmés par le fait que le Gouvernement israélien planifie la construction de colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Ces actions unilatérales sur le terrain continuent de compromettre les chances de parvenir à la solution des deux États. En outre, la possible annexion de territoires en Cisjordanie, qui, si elle se réalisait, fermerait la porte aux négociations, demeure un motif de profonde préoccupation.

Troisièmement, il est urgent de reprendre le dialogue et la négociation pour parvenir à trouver un règlement pacifique au conflit. Nous exhortons les parties concernées à redoubler d'efforts et nous demandons une intensification de l'action diplomatique et de l'aide déployées à l'échelon international et régional en vue d'instaurer une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base de paramètres ayant fait l'objet d'un accord international, notamment les résolutions de l'ONU sur la question. Nous souhaitons également que d'autres initiatives de paix progressent vers cet objectif. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général, son coordonnateur spécial et les pays de la région de leurs activités de médiation.

En dernier lieu, le Viet Nam réaffirme sa position selon laquelle une paix juste et durable ne peut être instaurée dans la région que par la concrétisation de la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, selon les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

M. États-Unis d'Amérique

M. le Président, je vous remercie, et je vous remercie également, M. Mladenov, pour votre exposé. Comme toujours, et particulièrement en ces circonstances difficiles, nous sommes reconnaissants à votre équipe des efforts qu'elle continue de déployer pour trouver un règlement équitable à ce conflit qui existe de longue date.

Je comprends que dans le contexte actuel, vous soyez avant tout soucieux, à juste titre, de réduire au minimum les effets que la COVID-19 peut avoir sur les groupes de population, partout dans le monde. Nous sommes également conscients qu'il n'est guère opportun de tenir un débat complexe pour examiner dans le détail la vision pour la paix de l'administration Trump. Nous examinerons un autre jour ces questions importantes, ainsi que les moyens d'assurer à tous les Israéliens et Palestiniens un avenir digne et prospère.

Aujourd'hui, je ne ferai que de brèves observations mais je souhaite appeler l'attention sur les récents échanges qui ont eu lieu entre Israéliens et Palestiniens, ce qui est encourageant et constructif, et révèle, de manière modeste, le pouvoir du dialogue, celui que nous exhortons les parties à entamer depuis plusieurs mois.

Ces derniers jours, nous avons constaté que les autorités israéliennes et palestiniennes se coordonnaient étroitement pour chercher à réduire les effets préjudiciables de la présence du COVID-19 dans leurs populations respectives. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, des représentants des Ministères de la santé israélien et palestinien coordonnent régulièrement l'action qu'ils mènent en vue de limiter la propagation et les effets du coronavirus. Ils se rencontrent fréquemment pour faire le point de la situation et, à des fins d'entraide, échangent les bonnes pratiques susceptibles de protéger et de préserver la santé des populations dont ils ont la charge.

Ce type de dialogue, qui ne constitue qu'un exemple, est un modèle de collaboration et de coopération. Il démontre concrètement tout le bien qui peut être fait – et les vies qui peuvent littéralement être sauvées – lorsque des dirigeants viennent s'asseoir à la table des négociations pour simplement se parler, faire acte de reconnaissance mutuelle de leur dignité et mettre tous leurs efforts à trouver le chemin vers un futur plus sûr, plus sain et plus prospère.

Ainsi, lorsque cette maladie aura disparu, une fois que nous nous serons soustraits à son emprise – ce que nous allons parvenir à faire, je le sais – chacun des membres de ce Conseil pourra faire valoir la coopération dont nous sommes témoins et dire que le dialogue entre Israéliens et Palestiniens est possible. Nous pourrons dire qu'il est possible de trouver des solutions mutuellement bénéfiques.

Je veux que chacun prenne note de ce que nous avons vu ces jours derniers et s'en souvienne. En effet, lorsque la COVID-19 sera derrière nous, la nécessité du dialogue entre Israéliens et Palestiniens sera aussi impérieuse qu'avant. Le Conseil aura un rôle important à jouer en rappelant aux deux parties que dans l'épreuve, c'est le dialogue qui leur aura permis d'aller l'un vers l'autre.

Nous continuons de croire qu'une paix globale et durable entre Israéliens et Palestiniens est à notre portée, et nous sommes déterminés à redoubler d'efforts jusqu'à ce qu'elle advienne de manière sûre pour les deux parties.